

I. Localisation des alvéoles

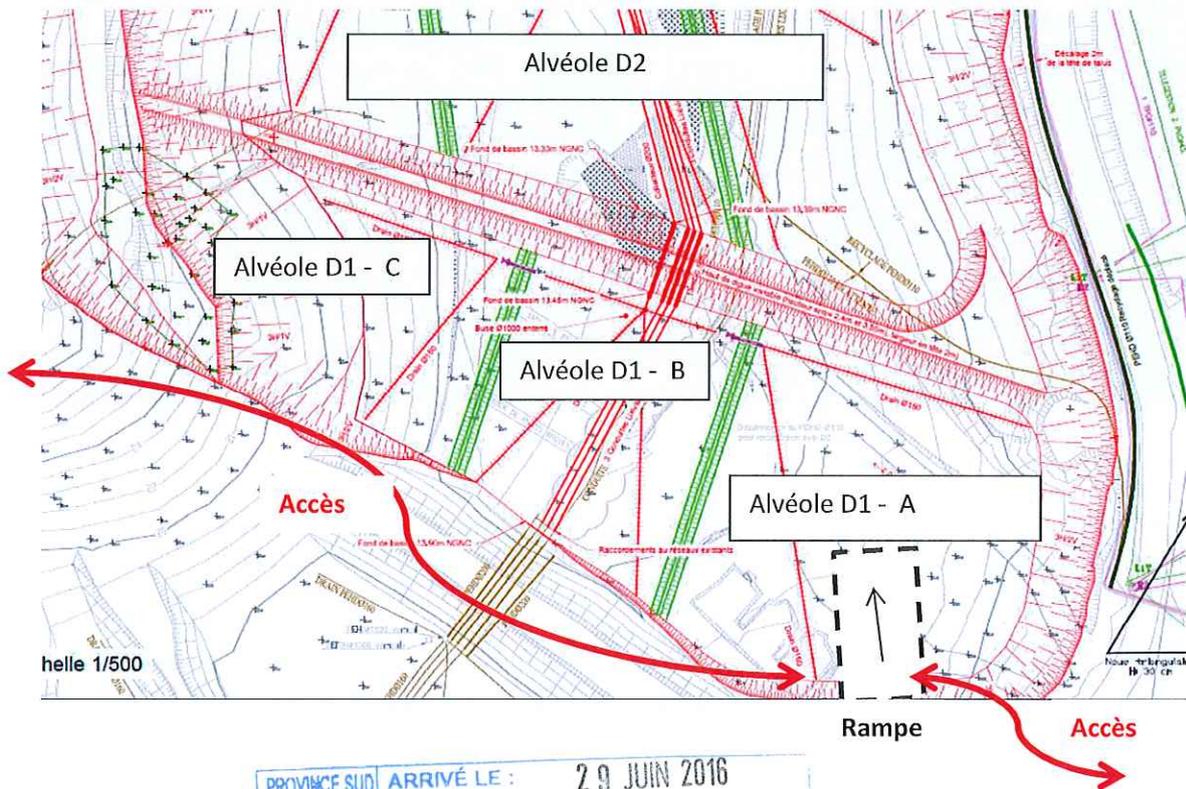
Le casier D est composé de 2 alvéoles nommées ;

- * D1
- * D2

Suite à l'incendie en date de mars 2015 et aux améliorations portées à l'exploitation, il a été décidé de subdiviser ces alvéoles en 3 sous alvéoles ;

- * D1 - A
- * D1 - B
- * D1 - C

Ces sous alvéoles sont créés par la mise en place de bavettes soudées en continue. Le massif drainant (comme sur tout le fond du casier) est mis de part et d'autre afin de les maintenir. Ainsi, chaque sous alvéole sont hydrauliquement indépendantes les unes des autres



PROVINCE SUD	ARRIVÉ LE : 29 JUIN 2016	
direction de l'environnement	N° 39453	
AFFECTÉ	Dir.	CE
COPIE	Dir.	CE
OBSERVATIONS	Vn 30/06 BICPE - 0107 - AR	

II. Mise en exploitation de D1 – A

L'ancien quai situé le long de la route (côté bassin eau pluvial) servira pour créer la rampe d'accès afin d'accéder au fond de l'alvéole. (Voir schéma ci-dessus).

Cette rampe sera constituée de matériaux non saillant. Tous les flancs en géomembrane + géotextile anti UV seront protégés par des matériaux fins (type terre...)

Les flancs extérieurs ;

* côté D2 et côté D1-B seront habillés en matériaux terreux

Une fois le fond accessible, du matériau DRAINCOM sera mis en place sur 40cm en moyenne.



Comme pour les précédentes mises en exploitation, la cendre ne sera pas mise en place avant quelques mètres de hauteur de déchets (environ 3m), afin de ne pas risquer de colmater le massif drainant.

Les apports de cendres seront réduits au minimum, les apports restants seront déversés au niveau du quai de déchargement actuel (sur le casier B), cette organisation pourra durer une à 2 semaines afin d'obtenir une couche de déchets suffisante dans D1-A.

III. Gestion des lixiviats

Les eaux issues de la percolation du massif de cette 1^{ère} alvéole seront confinées dans D1-A, de cette façon les sous alvéoles du casier D1 ; B et C seront gérées en eaux pluviales (zones non exploitées)

Une fois la sous alvéole A remplie à la côte souhaitée, le passage dans B se fera. Au préalable la bavette de séparation en géomembrane sera ouverte afin d'évacuer les lixiviats via le système

gravitaire habituel dans le bassin dédié. Si une production de lixiviats importante est constatée, nous avons la possibilité de mettre une pompe dans le regard du point bas de l'alvéole 1 afin d'évacuer les lixiviats au bassin.

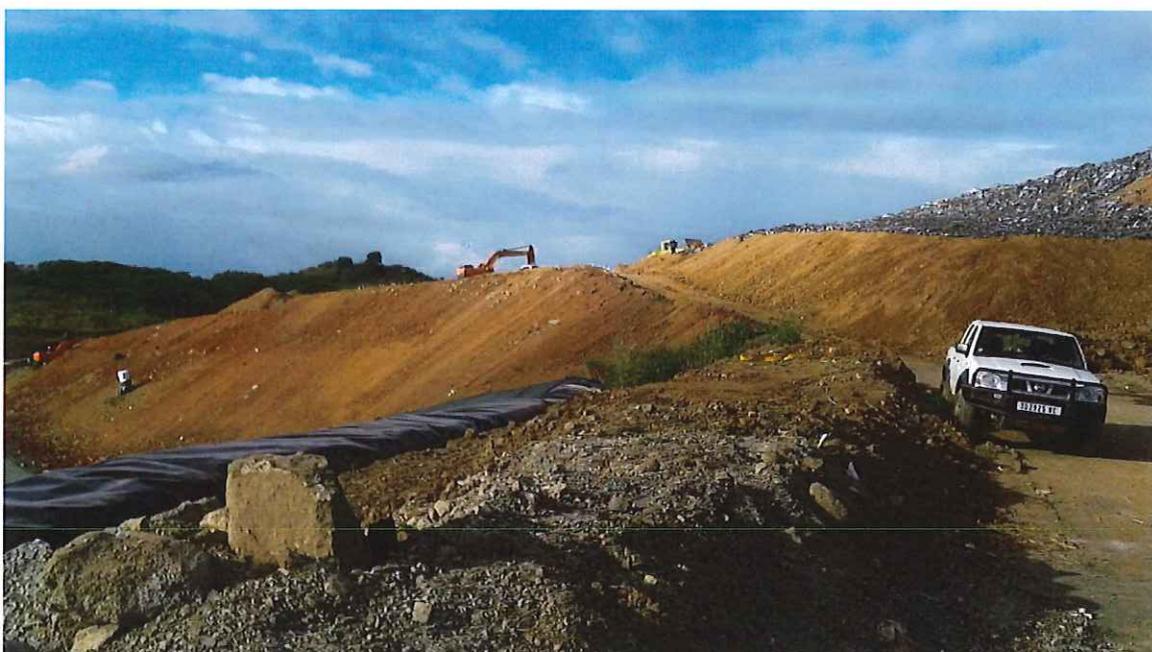
IV. Risque incendie

Des stocks de matériaux pour l'incendie seront mis en place de part et d'autre de l'exploitation comme actuellement.

Les accès pour l'exploitation, les pompiers, la société de gardiennage seront facilités car il y en aura 2 ;

* l'un du côté de la route, le même que les accès pour les vidages

* le second par l'alvéole amiante (raquette de retournement en enrobé)



V. Solution d'urgence

Le casier D2 est prévu en fin de chantier pour mi-juillet 2016 hors intempéries, quand à la mise en exploitation de D1-1A, elle est prévue pour fin juin 2016.

Ce principe d'exploitation en sous alvéoles permet d'avoir sur le même casier deux zones d'exploitation prêtes à l'emploi avec deux accès distincts. Ainsi en mettant en exploitation l'alvéole D1-A, les alvéoles B et C restent prêtes à être mis en exploitation si nécessaire.